



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité

Question orale n° 1152

Texte de la question

Mme Sylviane Alaux interroge M. le ministre de l'intérieur sur le processus de paix engagé au Pays basque. Le 11 juin 2015 s'est tenue à l'Assemblée nationale une conférence humanitaire pour la paix au Pays basque. De nombreux intervenants (du monde judiciaire ; du monde politique, notamment l'ancien Premier ministre irlandais venu expliquer l'importance de l'accord du vendredi saint ; des anciens prisonniers et également des victimes, dialoguant ensemble !) ont expliqué la nécessité de conclure cette paix définitive. Cette conférence a été aussi l'occasion de rappeler la nécessité de la prise en compte de la demande légitime de rapprochement des prisonniers basques et de la requalification des peines, éléments essentiels dans la mise en œuvre de ce processus. Le Pays basque est impliqué depuis des années dans la construction de cette paix durable. Les exemples étrangers ont montré que cette réconciliation et cette paix ne peuvent se réaliser sans une participation active de l'État. C'est la raison pour laquelle elle souhaiterait que lui soit précisée la position du Gouvernement sur son implication dans ce processus de paix.

Données clés

Auteur : [Mme Sylviane Alaux](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (6^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1152

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 novembre 2015](#), page 8257

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [17 novembre 2015](#)

Question retirée le : 12 janvier 2016 (Retrait à l'initiative de l'auteur)